

## Annexe 1. Lettre du ministre des transports – 7 octobre 2022



Paris, le 07 OCT. 2022

Le ministre

Réf : MT/2022-10/38981

Monsieur David VALENCE  
Président du Conseil d'orientation  
des infrastructures  
Tour Séquoia  
1 place Carpeaux  
92099 PARIS LA DEFENSE  
CEDEX

Monsieur le Président,

A la suite de la remise du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures en mars dernier et en vue de la finalisation de vos travaux attendue pour début décembre, je souhaite, par ce courrier, vous missionner pour proposer au gouvernement des scénarios d'actualisation de la programmation des investissements de l'Etat dans le secteur des transports. Ces travaux devront intégrer les priorités du gouvernement pour les prochaines années en matière de financement des infrastructures de transport et le cadrage financier décrits ci-dessous.

La programmation des investissements que vous détaillerez dans ce rapport portera sur les années 2023 à 2032. Elle pourra prendre comme point de référence la trajectoire de l'AFITF inscrite dans la loi d'orientation des mobilités (LOM) en 2019, dont je rappelle qu'elle avait pour sous-jacent des décaissements totaux évalués à 14,3 Md€ pour la période 2023-2027. Votre programmation intégrera notamment deux projets sur lesquels la France s'est engagée vis-à-vis de l'Union européenne et de nos partenaires européens : la liaison ferroviaire Lyon-Turin et le canal SeineNord Europe.

Parmi l'ensemble des besoins recensés dans votre rapport de mars, les priorités du gouvernement sur lesquelles je souhaite que vous puissiez travailler plus particulièrement concernent la régénération et la modernisation des réseaux, en particulier le réseau ferroviaire, les mobilités du quotidien ainsi que la décarbonation des transports et la résilience de nos infrastructures au changement climatique.

S'agissant de la régénération, vous présenterez une vision actualisée des besoins relatifs au réseau ferroviaire, en veillant en particulier à rechercher un équilibre acceptable entre la réalisation des travaux et les besoins de circulation, notamment de fret. Concernant la modernisation du réseau ferroviaire, vous prendrez en compte dans votre analyse les projets de système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS) et de commande centralisée du réseau (CCR), en décrivant les besoins découlant de nos obligations européennes, ainsi que les impacts socio-économiques et les gains financiers attendus, et en proposant des priorisations et articulations entre eux.

Vous mettrez en avant les investissements qui vous semblent prioritaires dans l'objectif d'améliorer de manière efficiente les mobilités du quotidien, non seulement dans la desserte des métropoles mais également des zones moins denses. Cette analyse portera sur tous les modes, en privilégiant le transport ferroviaire (en particulier les services express métropolitains), les transports collectifs ou partagés ainsi que les mobilités actives. Vous attacherez une importance particulière à la délimitation des rôles respectifs de l'Etat, des collectivités et des autorités organisatrices des mobilités.

Pour réussir la décarbonation des transports, vous identifierez notamment les investissements susceptibles de contribuer à atteindre les objectifs de report modal fixés dans la stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire et le contrat d'objectifs et de performance de Voies navigables de France.

J'appelle également votre attention sur l'importance à accorder, dans l'exercice de programmation des investissements, à l'amélioration de la compétitivité et de la performance de la chaîne logistique, en veillant à la bonne articulation entre les modes massifiés. Vous tiendrez en particulier compte des objectifs fixés dans la stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire ainsi que dans la stratégie nationale portuaire afin de garantir notre souveraineté d'approvisionnement.

L'actualité nous démontre également toute l'urgence à anticiper les multiples défis du changement climatique en garantissant la résilience de nos infrastructures et en engageant la réduction de nos consommations énergétiques. Vous veillerez à établir l'inventaire des besoins correspondants, en vous appuyant sur les initiatives qui ont pu commencer à émerger.

L'ensemble de ces priorités permet difficilement d'amplifier l'effort financier en faveur des nouvelles lignes à grande vitesse ferroviaires au-delà de ce que prévoyait la LOM. Je vous demande donc de raisonner sur la base de la confirmation des montants prévus dans la programmation faite en 2019 et d'examiner les grands projets et leur portage par les nouvelles sociétés du Grand Projet du Sud-Ouest, de la Ligne nouvelle Montpellier Perpignan et de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur. Vous intégrerez le coût de la contribution de l'Etat au projet Roissy-Picardie, dont la décision de principe a déjà été prise, et la question des scénarios potentiels des accès Lyon-Turin.

Au niveau méthodologique, vous veillerez à analyser et proposer une sélection des projets en tenant compte de plusieurs critères.

Vous veillerez à évaluer, chaque fois que le projet s'y prête, sa pertinence socio-économique (sociale, économique et environnementale), en portant une attention particulière à la qualité des dossiers. Pour les projets les plus importants, vous présenterez une analyse d'impact globale, notamment sur leur impact sur les émissions de CO<sub>2</sub> du secteur des transports, incluant les phases de construction. En particulier, vous vous assurerez du réalisme des provisions pour risques et des subventions européennes envisagées, au regard tant du total des subventions disponibles que des résultats connus du dernier appel à projets lancé dans le cadre du MIE. Vous proposerez des modalités de prise en compte de ces risques financiers par le gouvernement.

Le phasage dans le temps des investissements que vous recommanderez tiendra compte de l'enjeu d'optimisation des moyens humains, matériels et financiers disponibles, en veillant en particulier à éviter la concurrence des projets entre eux et le risque de surcoûts associés, dans un contexte de hausse des coûts de travaux déjà marquée. Vous veillerez également à l'acceptabilité de l'impact des travaux des projets sélectionnés sur les mobilités du quotidien, en particulier s'ils entraînent des ralentissements et coupures ponctuels.

Sur la base de cette analyse, je vous demande de proposer deux scénarios de programmation. Le premier s'attachera à respecter le montant d'investissement inscrit dans la LOM, augmenté d'un maximum de 3,2 Md€ de dépenses afin de tenir compte de dépassements liés à des projets déjà engagés et identifiés, tels que la liaison ferroviaire Lyon-Turin et le canal Seine Nord Europe, ainsi que les restes à payer du plan de relance, soit un total maximal de 17,5 Md€ de dépenses sur la période 2023-2027. Le second scénario complètera le premier des projets que vous jugerez les plus pertinents selon les critères définis ci-dessus.

Enfin, conformément à votre proposition d'inscrire le COI dans une mission pérenne, vous pourrez proposer les modalités d'une telle mission et les jalons identifiés permettant notamment d'enrichir les dossiers recueillis afin de faciliter l'exercice ultérieur d'actualisation de la programmation.

Vous pourrez vous appuyer, dans l'ensemble de ces travaux, sur mes services, en particulier, la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités, sur la direction générale du Trésor et la direction du budget ainsi que les entreprises et établissements publics porteurs des projets.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Je compte sur vous, sur votre engagement, y compris sur les modes de financement, dans ce sens.*

Clément BEAUNE

